

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Présents : André BOIS, Philippe MENARD-BOCQUET, Murielle GARCIA, Marion VANBERVLIET, Mireille GOUMAS, Sylvie PAQUET, Emmanuel CABRIT, Alain SABY

Excusés : Maryan RIBICIC

Pouvoirs : 1

Date de la convocation : /10/2024

Début de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

---

### 1) Echange parcellaire avec l'AREA

*Délibération 2024-10-10/01*

Le maire présente le projet de division parcellaire préalable à l'échange de terrain avec l'AREA au niveau de l'aire de jeux. Cet échange a pour but de sécuriser l'accès du tunnel pour les services de l'autoroute et de récupérer du terrain pour une future aire de déchets verts.

Après délibération, le conseil approuve l'échange

**Pour : 9                      contre : 0                      Abstention : 0**

### 2) Rénovation des gîtes-choix de l'entreprise

*Délibération 2024-10-10/02*

Suite à la publication du marché pour la rénovation thermique de logements, 2 entreprises ont répondu.

- L'entreprise Perrouse, pour l'ensemble des lots
- L'entreprise Gaillard Electricité pour le lot électricité

Avant de procéder au vote, le maire informe le conseil que le financement du SDES n'est pas à la hauteur indiquée et serait d'environ 15%.

Cela remet en cause le projet global vu le niveau de l'autofinancement restant.

Des discussions ont eu lieu avec la Préfecture pour déposer un dossier à la DETR (mais pas de réponse avant mars ou avril) et avec le SDES pour optimiser leur participation.

Nous avons joint aussi la trésorerie pour savoir si nous pouvions engager qu'une partie des travaux prévus.

In fine, il est proposé au conseil, après vérification par l'architecte en charge du chantier, de retenir l'entreprise Perrouse pour un montant de 223 431.68 € H.T.

Le chantier démarrera en janvier.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise Perrouse.

**Pour : 9                      contre : 0                      Abstention : 0**

### 3) Finances –Budget principal - Décision modificative n°1

*Délibération 2024-10-10/03*

Le maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire de rénover entièrement le gîte 20. Afin de pouvoir imputer toutes les factures en section d'investissement, il est obligatoire de créer une nouvelle opération et de procéder à un transfert de crédits.

Le maire propose :

- de créer l'opération 108 : rénovation gîte 20
- la décision modificative suivante :

Chap 23 / art 231 - opération 107 : - 20 000€

Chap 23 / art 231 - opération 108 : +20 000€

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la décision modificative

**Pour : 9                      contre : 0                      Abstention : 0**

#### **4) Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Thiers (SIAEP)**

*Délibération 2024-10-10/04*

Le SIAEP, est sollicité par la commune de Novalaise pour intégrer ce syndicat et lui confier la compétence eau potable. Les statuts du SIAEP doivent être modifiés pour intégrer ce nouveau périmètre.

Après délibération, le conseil approuve la modification des statuts du SIAEP

**Pour : 9                      contre : 0                      Abstention : 0**

#### **5) Personnel - Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet**

*Délibération 2024-10-10/05*

Suite à l'information faite lors de la dernière réunion du conseil sur les modifications du statut des secrétaires de mairie et conformément aux dispositions de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser un métier en tension ;

Le maire,

- Informe le conseil que la secrétaire générale de mairie, actuellement adjoint administratif principal 2ème classe, remplit toutes les conditions pour bénéficier de la nouvelle voie de promotion interne, sans application des règles de quota.
- Afin de nommer l'agent sur ce grade au 1<sup>er</sup> novembre 2024, propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet.
- Rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement
- Précise que le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe peut être soit laissé vacant, soit être supprimé après avis du Comité Technique du CDG73,
- Précise que le RIFSEEP (régime indemnitaire) devra faire l'objet d'un réexamen.

Considérant les éléments présentés, le conseil,

- Décide la création d'un emploi de rédacteur à temps complet.

**Pour : 9                      contre : 0                      Abstention : 0**

#### **6) Demande de particulier pour achat de parcelles communales**

*Délibération 2024-10-10/06*

Après délibération, le conseil ne souhaite pas vendre les parcelles communales.

**Pour : 8                      contre : 0                      Abstention : 1**

#### **7) Associations – Demandes de subvention**

*Délibération 2024-10-10/07*

##### **a) Cagnotte des mômes**

La Cagnotte des Mômes sollicite la commune pour la soutenir dans les différentes actions qu'elle mène auprès des enfants du RPI.

Après débat, le conseil attribue la somme de 600€ à la Cagnotte des Mômes.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**b) Le Jardin des Toiles**

Lors du conseil municipal du 13 juin 2024, la demande de subvention de 2 500€ avait été validée sous réserve de la présentation des justificatifs liés aux dépenses d'organisation de l'exposition et de l'animation estivale. L'association ayant reçu une aide de 600€ du Département, le maire propose de verser une subvention de 1900€ pour 2024.

Après délibération, le conseil attribue la somme de 1900€ à l'association du Jardin des Toiles.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**c) La Banque alimentaire de Savoie**

La Banque alimentaire de Savoie présente son rapport d'activité 2023 et sollicite la commune pour une aide à hauteur de 0.10 à 0.15 euros par habitant soit  $0.15 \times 500 = 75 \text{ €}$

Après délibération, le conseil attribue la somme de 150€ à la Banque Alimentaire de Savoie.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**d) EHPAD du Lac d'Aiguebelette - Demande de subvention exceptionnelle**

L'EHPAD de Novalaise souhaite acquérir un minibus pour transporter ses résidents à mobilité réduite. Lauréat du Budget Citoyen proposé par le Département, l'Ehpad de Novalaise recevra une subvention de 50 000€ et demande un soutien pour boucler le financement.

Le conseil municipal décide de verser 500 € à l'Ehpad de Novalaise.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**e) Association d'aide aux animaux de l'APS**

L'association intervient pour limiter la prolifération des chats errants. Elle demande un soutien financier à la commune.

Le conseil municipal décide de verser 150€ à l'association d'aide aux animaux de l'APS.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**8) Urbanisme – Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

*Délibération 2024-10-10/08*

Le Maire,

- Présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle A 989, située 133 route du Lac.
- Précise que la commune n'a pas de projet sur cette parcelle.

Considérant les éléments présentés,

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle susvisée.

Pour : 9 contre : 0 Abstention : 0

9) Divers :

- Site internet de la commune : un devis a été demandé à Nouvel Œil pour la refonte du site devenu obsolète.
- **Dotation Parc de Chartreuse**

Suite à l'adhésion au Parc de Chartreuse, la Dotation Globale Forfaitaire de la commune est majorée de la somme de 3539€.

Cette dotation aménité rurale vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée.

- **Entente commerciale**
- **Commission finances**
- **Formation sur installation « tiers lieux en milieu rural »**
- **Permis de construire AXIAL**
- **Vœux 2025 : dimanche 19 janvier 2025**
- **Mur du cimetière**
- **Repas des aînés 19 octobre 2024**
- **Inauguration des travaux des gites du 26 octobre 2024**

Fin de séance : 21h15

Prochain conseil jeudi 14 novembre

